Dernière mise à jour : juillet 2026

Islande

Ratification de la Convention européenne des droits de l'homme en 1953

Juge national : Oddný Mjöll Arnardóttir (15 mars 2023 -)

Les CV des juges sont disponibles sur le site internet de la CEDH
Juges précédents : Einar Arnalds (1959-1967), Sigurgeir Sigurjonsson (1967-1971), Thór Vilhalmsson (1971-1998), Gaukur Jörundsson (1998-2004), David Thór Björgvinsson (2004-2013), Robert Spano (2013-2022)

Liste des juges à la Cour depuis 1959

La Cour a traité 29 requêtes concernant l'Islande en 2025 dont 19 qu'elle a déclarées irrecevables ou dont elle n'a pas poursuivi l'examen (requêtes rayées du rôle). Elle a prononcé cinq arrêts (portant sur dix requêtes), dont deux ont conclu à au moins une violation de la Convention européenne des droits de l'homme.

Requêtes traitées en ...	2024	2025	2026*
Requêtes attribuées à une formation judiciaire	19	14	7
Requêtes communiquées au Gouvernement	2	3	0
Requêtes terminées :	20	29	20
- déclarées irrecevables ou rayées du rôle (juge unique)	18	17	9
- déclarées irrecevables ou rayées du rôle (comité)	0	2	5
- déclarées irrecevables ou rayées du rôle (chambre)	0	0	0
- tranchées par un arrêt	2	10	6

* de janvier à juillet 2026

En ce qui concerne les formations judiciaires de la Cour et la procédure devant elles, voir le site internet de la Cour.
Les statistiques concernant les mesures provisoires sont disponibles ici.

Requêtes pendantes devant la Cour au 01/07/2026	
Requêtes pendantes devant une formation judiciaire :	9
- Juge unique	1
- Comité (3 juges)	4
- Chambre (7 juges)	4
- Grande Chambre (17 juges)	0

L'Islande et ...

le greffe

Le greffe a pour rôle de fournir à la Cour un soutien juridique et administratif dans l'exercice de ses fonctions judiciaires. Il se compose de juristes, de personnel administratif et technique et de traducteurs. Il compte actuellement **673** agents.

Affaires marquantes, arrêts rendus

Grande Chambre

Gestur Jónsson et Ragnar Halldór Hall c. Islande

22.12.2020

L'affaire concernait deux avocats auxquels le tribunal de district infligea une amende, en leur absence, pour atteinte à l'autorité de justice parce qu'ils s'étaient démis de leurs fonctions d'avocats de la défense dans un procès pénal. Malgré le refus du tribunal de district de relever leur mandat, les deux avocats ne s'étaient pas présentés à l'audience pour représenter leurs clients. Le tribunal estima qu'ils avaient intentionnellement retardé la procédure de manière indue.

Requêtes déclarées irrecevables

Guðmundur Andri Ástráðsson c. Islande

01.12.2020

Dans cette affaire, le requérant soutenait que la nouvelle Cour d'appel islandaise (*Landsréttur*), qui avait confirmé sa condamnation en raison d'infractions au code de la route, n'était pas « un tribunal établi par la loi », en raison d'irrégularités dans la nomination de l'une des juges ayant siégé dans son procès.

Violation de l'article 6 § 1 (droit à un tribunal établi par la loi)

Affaires marquantes, arrêts et décisions rendus

Chambre

Affaires portant sur l'article 3 (interdiction des traitements inhumains ou dégradants)

R.E. and Others v. Iceland (nos. 59809/19, 8034/20, 14407/20 and 17008/20)

13.01.2026

Cette affaire portait sur les enquêtes menées à la suite des plaintes pour violences sexuelles déposées par quatre requérantes concernant des faits qui seraient survenus entre 2012 et 2017, alors que deux des intéressées étaient mineures.

Non violation des articles 3 et 8

Non violation de l'article 14

Affaires portant sur l'article 5 (droit à la liberté et à la sûreté)

Hilda Hafsteinsdóttir c. Islande

08.06.2004

La requérante alléguait que les gardes à vue dont elle avait fait l'objet à plusieurs reprises pour état d'ébriété et comportement perturbateur avaient été injustifiées. La Cour a observé qu'à l'époque des faits il n'y avait pas de cadre réglementaire régissant le pouvoir discrétionnaire de la police relativement à la durée du type de détention en cause ou à la décision de placer la requérante en détention.

Violation de l'article 5

Affaires portant sur l'article 6

Droit à un procès équitable

Bjarki H. Diego c. Islande

15.03.2022

L'affaire concernait le procès de M. Diego, un ancien dirigeant de la banque Kaupþing, pour fraude par abus de confiance à la suite de la crise financière de 2008.

Non-violation de l'article 6 § 1

Violation de l'article 6 §§ 1 et 3 a) et c)

Sigurjón Árnason c. Islande, Ívar Guðjónsson c. Islande, Sigurþór Charles Guðmundsson c. Islande, Margrét Guðjónsdóttir c. Islande et Karl Emil Wernersson c. Islande

04.03.2021

Les requêtes concernaient les condamnations pénales prononcées contre les requérants dans le cadre d'affaires liées à la crise financière de 2008 et à ses conséquences en Islande.

La Cour a rayé les requêtes du rôle

Sigurður Einarsson et autres c. Islande

04.06.2019

L'affaire concernait les poursuites pénales dirigées contre quatre hommes d'affaires et portant sur l'acquisition d'actions de la

banque Kaupþing, avant la faillite de celle-ci en octobre 2008.
Violation de l'article 6 § 1 en raison du défaut d'impartialité d'un juge
Non-violation de l'article 6 §§ 1 et 3 b) en raison du défaut allégué d'accès à des données
Non-violation de l'article 6 §§ 1 et 3 d) en raison du refus allégué de convoquer des témoins

Haarde c. Islande

23.11.2017
Le requérant est un ancien Premier ministre de l'Islande, qui a été mis en accusation et reconnu pénalement coupable pour avoir géré de manière négligente la crise bancaire ayant frappé le pays en 2008. Il soutenait que son procès, qui avait débuté après un vote du Parlement, n'avait pas été équitable et que les dispositions juridiques qui avaient servi de base à sa condamnation pénale manquaient de précision et de clarté.
Non-violation de l'article 6
Non-violation de l'article 7 (pas de peine sans loi)

Sara Lind Eggertsdóttir c. Islande

05.07.2007
Les parents de la requérante se plaignaient du manque d'équité de la procédure qu'ils avaient engagée contre l'État pour faute médicale à l'égard de leur fille, née avec un lourd handicap physique et mental, la Cour suprême ayant notamment basé ses conclusions sur l'opinion des employés de l'hôpital où leur fille était née.
Violation de l'article 6 § 1

Sigurdsson c. Islande

10.04.2003
En 1997, le requérant perdit un procès contre la Banque nationale d'Islande. Il alléguait que du fait de relations financières étroites entre la juge et son époux, d'une part, et la Banque nationale d'Islande, d'autre part, il n'avait pas été entendu, dans la procédure qui l'opposait à la banque, par un tribunal indépendant et impartial.
Violation de l'article 6 § 1

Affaires concernant la vie privée et familiale (article 8)

Z c. Islande (n° 3538/21)

13.01.2026
Cette affaire concernait l'enquête menée à la suite de la plainte déposée par la requérante, laquelle alléguait avoir subi une agression sexuelle lors d'un festival alors qu'elle avait seize ans.
Violation de l'article 8
Non-violation de l'article 14 combiné avec l'article 8

A et autres c. Islande
(nos 25133/20 et 31856/20)

15.11.2022
L'affaire concernait une procédure relative à la garde de X et Y menée entre 2017 et 2020, à l'issue de laquelle A et B se virent retirer la garde de leurs enfants en raison des poursuites pénales engagées contre A, accusé d'abus sexuels sur ces derniers, puis acquitté par un tribunal au motif que la matérialité des faits qui lui étaient reprochés n'avait pas été établie au-delà de tout doute raisonnable.
Non-violation de l'article 8

Valdís Fjölnisdóttir et autres c. Islande

18.05.2021
L'affaire portait sur le refus de reconnaître un lien parental entre Mmes Fjölnisdóttir et Agnarsdóttir et X. Ce dernier était né d'une mère porteuse aux Etats-Unis. Toutefois, aucune des deux premières requérantes n'avait pas eu de lien biologique avec lui. Les intéressées n'avaient pas été reconnues comme les parents de l'enfant en Islande, où la gestation pour autrui est illégale.
Non-violation de l'article 8

Egill Einarsson c. Islande

07.11.2017
Dans cette affaire, un blogueur connu se plaignait d'une décision de la Cour suprême concluant qu'il n'avait pas été diffamé par l'emploi à son égard des mots « va te faire foutre, sale violeur » dans un message sur Instagram.
Violation de l'article 8

Requêtes irrecevables

Benediktsdóttir c. Islande

16.06.2009
La requérante se plaignait sur le terrain des articles 10 (liberté d'expression) et 8 (droit au respect de la vie privée et familiale) de

la publication illégale de ses courriels privés dans les médias – dans le cadre d'une enquête pénale contre les membres d'un groupe multinational (le groupe Baugur).
Requête déclarée irrecevable car manifestement mal fondée.

Gunnarsson c. Islande
20.10.2005
Le requérant, secrétaire général du parti de l'indépendance, se plaignait – sur le terrain des articles 8 (droit au respect de la vie privée), 6 (droit à un procès équitable) et 14 (interdiction de la discrimination), combiné avec les articles 6 et 8, – de la procédure en diffamation engagée par lui contre un journaliste qui avait publié un article critiquant vivement les dirigeants du parti relativement à l'acquisition d'un grand nombre d'actions de la Banque d'investissement islandaise par un groupe au Luxembourg.
Requête déclarée irrecevable.

Affaires relative à la liberté d'expression (article 10)

Olafsson c. Islande
16.03.2017
M. Ólafsson, était responsable de publication au site de presse *Pressan*. Il publia des articles insinuant qu'un homme politique, qui se présentait à des élections, avait commis des actes de pédophilie. La Cour suprême islandaise jugea M. Ólafsson responsable d'une diffamation. Devant la Cour européenne des droits de l'homme, M. Ólafsson alléguait que cette décision avait emporté violation de son droit à la liberté d'expression.
Violation de l'article 10

Erla Hlynsdottir c. Islande (nº 3) (nº 54145/10)
02.06.2015
Dans cette affaire, une journaliste se plaignait d'avoir été déclarée coupable de diffamation concernant un certain M. A, à la suite de la publication en 2007 d'un article sur le procès pénal de ce dernier, soupçonné d'avoir importé de la drogue.
Violation de l'article 10

Erla Hlynsdóttir c. Islande (nº 2) (nº 54125/10)
21.10.2014
Dans cette affaire, une journaliste se plaignait d'avoir été déclarée coupable de diffamation à la suite de la publication en 2007 d'un article sur une affaire pénale très médiatisée impliquant le directeur d'un centre de réinsertion et son épouse, qui étaient soupçonnés d'abus sexuels.
Violation de l'article 10

Björk Eidsdottir c. Islande (nº 46443/09) et Erla Hlynsdottir c. Islande (nº 43380/10)
10.07.2012
Les affaires concernaient des actions en diffamation qui ont visé deux journalistes islandaises pour leurs articles, consacrés respectivement aux conditions de travail dans un club de striptease et à une agression qui aurait eu lieu dans un autre club de ce type.
Violation de l'article 10

Thorgeir Thorgeirson c. Islande
25.06.1992
Le requérant, journaliste, fut condamné pour diffamation de fonctionnaires à la suite de la publication en 1983 de deux articles relatifs à des brutalités policières.
Violation de l'article 10

Requête irrecevable

Carl Jóhann Lilliendahl c. Islande
11.06.2020
L'affaire concernait la condamnation du requérant au paiement d'une amende pour les propos homophobes qu'il avait tenus en réponse à un article publié en ligne.
Requête déclarée irrecevable car manifestement mal-fondée.

Affaires relatives à la liberté de réunion et d'association (article 11)

Vörður Ólafsson c. Islande
27.04.2010
Le requérant, entrepreneur en bâtiment et membre de l'association des entrepreneurs en bâtiment, se plaignait de l'obligation imposée par la loi de verser une contribution à la Fédération des industries islandaises, organisation privée, bien qu'il n'en fût pas membre (pas plus que l'association).
Violation de l'article 11

Sigurdur A. Sigurjónsson c. Islande
30.06.1993
L'affaire concernait la demande d'une association de conducteurs de véhicules

automobiles tendant à la révocation de la licence d'exploitation d'un taxi dont était titulaire le requérant, au motif qu'il avait cessé de payer sa cotisation de membre à l'association.
Violation de l'article 11

Requête irrecevable

Confédération des universitaires c. Islande
07.06.2018
L'affaire concernait des restrictions apportées au droit de grève et le recours obligatoire à l'arbitrage.
Invoquant l'article 11 (liberté de réunion et d'association), l'association requérante a en particulier allégué qu'en adoptant cette loi, l'État avait rendu illusoire le droit des syndicats affiliés à protéger l'intérêt de leurs membres et limité de manière injustifiée et disproportionnée les droits et libertés reconnus par l'article 11 à tous les syndicats affiliés.
Requête déclarée irrecevable

Affaires portant sur l'article 14 (interdiction de la discrimination)

Arnar Helgi Larusson c. Islande
31.05.2022
L'affaire portait sur l'accès de M. Lárusson, qui se déplaçait en fauteuil roulant, à des immeubles municipaux de Reykjanesbær abritant des institutions culturelles et sociales.
Non-violation de l'article 14 combiné avec l'article 8 (droit au respect de la vie privée)

Affaires portant sur la protection de la propriété (article 1 du Protocole nº 1)

Kjartan Ásmundsson c. Islande
12.10.2004
Le requérant dénonçait la perte de ses droits à pension – dont il avait bénéficié pendant 20 ans – à la suite d'une réévaluation de son incapacité.
Violation de l'article 1 du Protocole nº 1

Requêtes irrecevables

Guðjonsson c. Islande
02.12.2008
Le requérant alléguait – sur le terrain de l'article 1 du Protocole nº 1 (protection de la propriété) et de l'article 14 (interdiction de la discrimination) – qu'il avait été privé de son droit exclusif de pêcher le lump et d'autres espèces dans la zone de pêche au filet d'une ferme.
Requête déclarée irrecevable car manifestement mal fondée.

Bergsson et autres c. Islande
23.09.2008
Les requérants, dix propriétaires terriens, se plaignaient – sur le terrain de l'article 6 (droit à un procès équitable), de l'article 1 du Protocole nº 1 (protection de la propriété) et de l'article 14 (interdiction de la discrimination) – d'une procédure concernant un litige relatif à la délimitation de terrains privés et publics.
Requête déclarée irrecevable.

Affaires portant sur l'article 3 du Protocole no 1 (droit à des élections libres)

Guðmundur Gunnarsson et Magnús Davíð Norðdahl c. Islande
16.04.2024
L'affaire portait sur le recomptage des voix qui eut lieu dans la circonscription du nord-ouest lors des élections à l'Althingi en 2021, sur les changements que ce recomptage entraîna dans l'attribution des sièges compensatoires (jöfnunarsæti), et sur l'examen des griefs des requérants par l'Althingi.
Violation de l'article 3 du Protocole no 1
Violation de l'article 13 (droit à un recours effectif) combiné avec l'article 3 du Protocole no 1

Affaires portant sur le droit à ne pas être jugé ou puni deux fois (article 4 du Protocole nº 7)

Bjarni Ármannsson c. Islande
16.04.2019
L'affaire concernait la condamnation du requérant pour des infractions fiscales aggravées, qui avait selon lui emporté violation du principe *ne bis in idem*.
Violation de l'article 4 du Protocole nº 7

Johannesson et autres c. Islande
18.05.2017
La requête avait été introduite par deux personnes physiques et par une société, qui estimaient avoir été poursuivies deux fois pour les mêmes faits, à savoir des inexactitudes dans leurs déclarations de revenus aux fins de l'établissement de leur assiette fiscale : d'abord par l'imposition de majorations d'impôts, puis par des procès et condamnations au pénal pour des infractions fiscales aggravées.
Violation de l'article 4 du Protocole n° 7

Contact à l'Unité presse de la CEDH :
+ 33 (0)3 90 21 42 08